

AVIS N° 85/26

Séance du	29/10/2026
Intitule	Portant modulation des écarts maximaux des titres
Marche	Marche de titres de capital/Marche de titres de créance

Article 1 :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°3060 du 02 novembre 2026 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	BDL	BIO	CPA	SAI	AYRD	RX	TS30	SK32
Ecart maximal	5%	5%	5%	5 %	5%	10%	5%	2%	2%	2%